

Sommaire

p. 2 - Elections professionnelles

p. 3 - Edito

p. 4 à 7 - Société

- . 40e anniversaire de Mai 68
- . Parution : "Un certain regard"
- . Plan banlieues
- . Laïcité
- . Action du 29 mars
- . Agir contre le racisme

p. 8 à 18 - Métier

- . Rapport Pochard
- . Bac pro 3 ans
- . Premier degré
- . Collèges
- . Mouvement intra-académique
- . Hors-classe
- . Note2be
- . Salaires
- . Page pratique

p. 19 - Retraités

- . Le changement ?
- . Et si on parlait continuité syndicale
- . A propos de l'enquête santé

p. 20

- . 6e congrès de l'UNSEN

Elections

• Le 3 décembre 2008 : Elections prud'homales

Lors de ces élections, 18 millions de salariés pourront faire entendre leurs revendications et affirmer la place du social dans la société.

Ces élections sont importantes pour renforcer la représentativité de la CGT dans le secteur privé. Aucune voix ne devra être perdue là où nous sommes présents et il faudra en gagner le maximum là où les salariés sont privés de syndicat.

Dans les écoles, les collèges et les lycées, les précaires recrutés sur des contrats de droit privé, (près de 30 000), votent aux élections prud'homales... ou devraient voter. En effet, le retard pris dans leur inscription sur les listes électorales est énorme, les chefs d'établissements, les recteurs, les inspections académiques et le ministère s'étant longtemps renvoyés la balle pour se soustraire au problème.

Les salariés doivent être inscrits "sur la liste électorale de la commune dans laquelle ils exercent leur activité principale" (article L.513-1.V). La phase d'inscription est close mais les erreurs importantes doivent faire l'objet d'interventions auprès de l'employeur pour leur réparation "amiable", lors du traitement des listes provisoires dans les mairies.

Le contrôle de celles-ci doit se faire du **16 avril au 12 juin 2008**.

Chacun doit veiller à ce que ces personnels puissent exercer leur droit de vote !

• Le 2 décembre 2008 : Elections professionnelles (CAP)

800 000 enseignants seront appelés à voter. La première étape concerne la recherche de candidatures pour figurer sur les listes nationales, académiques, ou départementales pour le premier degré. **Ces élections doivent être l'affaire de tous.**

La première condition à remplir pour permettre aux collègues d'apporter leurs voix à la CGT est d'avoir **partout des listes dans tous les corps. Chaque syndiqué est donc invité à proposer sa candidature sur la liste correspondant à son corps pour les élections.** Cette candidature peut se faire sur un rang éligible ou non.

Etre candidat en position non éligible, c'est permettre au syndicat de présenter une liste dans son corps d'origine, c'est permettre aux électeurs de voter pour cette liste puisqu'elle existera.

Etre candidat en position éligible, c'est s'engager en tant que futur élu CGT, à œuvrer pour défendre les droits de nos collègues.

Les CAP sont consultées pour les **mutations** et les **promotions** et peuvent être saisies sur tout ce qui relève de la carrière.

Elles sont obligatoirement consultées préalablement à toute décision individuelle en matière de titularisation, de notation, d'avancement de grade, de discipline, de disponibilité, de mutation, de démission, de licenciement pour insuffisance professionnelle...

Les élus jouent donc un rôle dans la défense individuelle des personnels mais ils sont également une force pour porter des revendications plus générales.

• Elections pour les non titulaires

L'année 2008, pour la première fois, voit se tenir des élections pour les personnels non titulaires dans toutes les académies.

Ces commissions consultatives paritaires (CCP) mises en place à l'issue de ce scrutin, sur sigle syndical, seront compétentes sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle de l'agent.

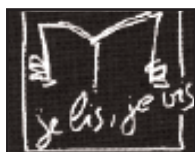
Plus de 100 000 agents seront concernés par deux commissions distinctes :

- ✓ La première pour les personnels enseignants
- ✓ La seconde pour les assistants d'éducation

La CGT, qui s'est toujours investie dans la défense de ces salariés, continuera à porter leurs revendications avec eux.

Nous vous informerons ultérieurement des modalités pratiques de ce scrutin.

Christophe Godard
Patrick Désiré



Syndicat de la
Presse Sociale

Directrice de publication et Rédactrice en chef : Evelyne STRAUSS - Périodicité : bimestrielle
CPPA : 0610 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie IMPROFFSET - Viry Chatillon (91)

Union Nationale des Syndicats de l'Education Nationale CGT EDUC'ACTION
263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex - tél. : 01 48 18 81 47 - télécopie : 01 49 88 07 43
e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : www.unsen.cgt.fr

Editorial

Denis Baudequin
Secrétaire général



Sans hésitation Ensemble, revendiquons !

Notre actualité, c'est d'abord la **disparition de 8 830 Emplois** qui se concrétise un peu partout dans les DHG. C'est aussi la **poursuite de la généralisation des bacs pro 3 ans et la fermeture de nombreuses sections de BEP.**

Malgré les congés, **les actions se sont poursuivies dans les collèges et les lycées** (motions pétitions, grèves...), ainsi que dans les **départements et les régions.**

Pour leur permettre de converger, **nous avons**, avec le SNES, le SNEP, le SNUEP, FO et SUD, appelé les personnels à **une grève le 18 mars.**

Cette journée, exprimait aussi **notre opposition aux préconisations du rapport Pochard et prolongeait la semaine de mobilisation dans l'enseignement professionnel**, pour informer les parents, les jeunes et intervenir auprès des élus et des recteurs...

En quelques mois, on peut mesurer l'évolution du climat social et revendicatif.

Dans le premier degré, les mesures de carte scolaire déjà identifiées seront "officialisées" seulement après les municipales. Pour l'instant, ce qui est connu, ce sont les déclarations de N. Sarkozy voulant remettre de "l'école dans l'école", **en ramenant la durée hebdomadaire des enseignements à 24h, en axant les programmes sur un "retour aux fondamentaux" et en introduisant une conception nouvelle de l'évaluation des enseignants, des élèves et des écoles !**

Salaires et pouvoir d'achat font l'objet d'un mécontentement général, en témoigne la cote de popularité du Président de la République ! **Dans l'Education nationale, comme dans toute la fonction publique, la question des salaires reste entière.**

C'est aussi ce que traduisent les actions, y compris de grève, dans le privé, souvent avec succès.

Les résultats des entreprises, les turpitudes financières de l'UIMM et les spéculations boursières montrent que l'on pourrait faire beaucoup pour les revendications !

Enfin, les retraites font l'objet de nouveaux développements revendicatifs.

Ainsi, les manifestations du 29 mars constitueront une nouvelle étape de la campagne d'information et d'action initiée par la CGT depuis plusieurs mois.

En amont, **plusieurs fédérations de la CGT** ont organisé le 4 mars des **rassemblements et des débrayages pour peser sur les négociations relatives à la pénibilité du travail** que le patronat veut vider de tout contenu. Pourtant ce sujet et sa dimension "départs anticipés" sont des conditions pour plus d'égalité sociale.

Le 6 mars, l'ensemble des unions confédérales de retraités a appelé ceux-ci à manifester pour une revalorisation de leurs pensions, notamment en revendiquant, comme les actifs, un retour à l'indexation des pensions sur les salaires.

En quelques mois, on peut mesurer l'évolution du climat social et revendicatif.

Des luttes se développent, de plus en plus de salariés s'y impliquent mais, pour se faire davantage et mieux entendre, il faut être encore plus nombreux... Et la syndicalisation est un levier décisif pour y contribuer.

Service public d'éducation et réussite scolaire pour tous, salaires, emploi, sont des questions d'importance qui nécessitent de se mobiliser. Certaines sont liées. Ainsi la garantie d'obtenir une retraite convenable demain se construit dès aujourd'hui en agissant pour de meilleurs salaires et des créations d'emploi.

Raison de plus pour réussir le rendez-vous du 29 mars.

Le 7 mars 2008

Surtout ne pas tourner la page de mai 68 !

Mai 2008 sera le 40^{ème} anniversaire d'un des mouvements sociaux les plus importants que la France ait connus.

Ce sera l'occasion de réfléchir au sens de ces événements, précédés pendant plusieurs mois par un important climat revendicatif, de revenir sur le rôle de chacune des catégories sociales qui en ont été les actrices et plus largement sur les relations et les rapports unitaires entre syndicats et entre syndicalisme et politique.

Les questions économiques, sociales et politiques, qui ont été au cœur de cette période, ont aujourd'hui une **résonance particulière**.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si N. Sarkozy, en pleine campagne présidentielle, a appelé à "tourner la page" de Mai 68, pour en liquider l'héritage.



On ne peut être surpris par ce positionnement, complaisamment relayé d'ailleurs par d'autres.

Il s'agit, tout en dénaturant les causes, de gommer les fortes avancées sociales et sociétales imposées par des luttes dans lesquelles l'unité a été un puissant levier.

Remettant en cause les rapports hiérarchiques et l'autoritarisme, exprimant une forte volonté de reconnaissance du et au travail, ces avancées

ont permis, entre autres, de **fortes augmentations de salaire, la reconnaissance du droit syndical dans l'entreprise, la généralisation de la quatrième semaine de congés payés, et ont constitué une nouvelle étape dans l'émancipation des femmes...** Parmi les différentes initiatives programmées, l'Institut d'Histoire Sociale organise les 14 et 15 mai prochains un colloque sur le thème "la CGT de 1966 à 1984 : l'empreinte de mai 1968".

Georges Séguy, un des principaux acteurs de l'époque met la dernière main à un livre de témoignages et travaille à un film réalisé par Marcel Trillat. Il interviendra également le 29 avril lors d'une journée consacrée par la CGT à ce vaste sujet.

Denis Baudequin

Un certain regard Par Gérard Montant

"Il faudrait être de mauvaise foi pour ne pas apprécier, comme il se doit, le chemin parcouru pendant près d'un demi-siècle par le Syndicat National de l'Enseignement Technique et Professionnel (S.N.E.T.P.), qui sera le seul syndicat regroupant des enseignants du public au sein de la C.G.T.

La reconnaissance des Centres d'apprentissage comme établissements d'enseignement dépendant du ministère de l'Education nationale n'était pas gagnée en 1945, comme ne l'était pas la fonctionnarisation de tous les personnels, sans parler du corps unique des PLP, de l'égalité de traitement et de dignité des enseignants, quelles que soient les disciplines enseignées...

Bien évidemment, la vie aujourd'hui n'est plus celle des années 50 et certains peuvent simplement trouver ces évolutions logiques. Et pourtant, les événements relatés tout au long de ces pages montrent que rien n'a été offert, qu'il a toujours été nécessaire d'aller chercher ces succès. Des militants, à tous les niveaux, ont joué un rôle déterminant pour l'engagement des personnels dans l'action revendicative, et par conséquent dans les succès engrangés.

Mais la narration historique nous montre aussi qu'à chaque fois que le personnel a "levé le pied", il en a subi les conséquences et a enregistré des reculs. Or, s'il est juste de reconnaître le rôle déterminant du syndicat dans les succès, il serait illogique de refuser de l'interroger sur ses responsabilités directes ou indirectes lorsque le personnel "lève le pied". C'est cette recherche qui est importante sur le plan historique, car elle permet de comprendre pourquoi il y a engagement ou désaffection envers le syndicat, à des

périodes déterminées, et donc pourquoi il y aurait des succès et des reculs. Mais elle est aussi, et surtout, importante pour l'avenir, car elle peut éviter aux nouvelles générations de militants de refaire les erreurs de leurs aînés."

Bien évidemment, et c'est aussi une donnée à prendre en compte, cette activité du syndicat s'est inscrite dans la démarche générale de la C.G.T. à laquelle il est resté envers et contre tous fidèle.

C'est cette "histoire du S.N.E.T.P. - C.G.T." entre 1945 et 1990 que Gérard MONTANT nous propose de découvrir ou de revivre.

C'est à partir de son regard de témoin et d'auteur, il y a exercé d'importantes responsabilités ainsi qu'à la CGT et à la FISE⁽¹⁾, qu'il nous propose de réfléchir, avec lui, à ces 45 années de la vie du SNETP auquel il a beaucoup apporté.

(1) Fédération Internationale Syndicale de l'Enseignement

BON de SOUSCRIPTION

à retourner à l'UNSEN à Montreuil

Ce livre, qui sera vendu au prix de 15 euros, est proposé aux syndiqués **jusqu'au 15 avril** au prix de 10 euros (+ 4 euros pour frais d'envoi)

Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

(1) Ci-joint chèque postal ou bancaire de 14 euros.

Banlieues : Sarkozy a un plan !

Cette fois, plus question de "nettoyer la racaille au karcher" : il s'agit ni plus ni moins que de restaurer "l'excellence scolaire dans les quartiers prioritaires".

Premier hiatus entre le discours du président de la République et celui de ses ministres Fadela Amara et Xavier Darcos : pour le premier, les quartiers restent prioritaires, pour les seconds, il faut abolir le zonage jugé trop stigmatisant.

C'est ce qu'il reste des ZEP ("ambition réussite", EP2 et EP3) qu'il faut s'attendre à voir disparaître, au profit de mesures individuelles pour les présumés méritants, pour lesquels la seule voie de réussite envisagée est de sortir de leur quartier.

Or, c'est dans les premières années de la scolarité que se creusent les écarts. Il faudrait donc agir à la base (école maternelle et élémentaire, puis collège) pour améliorer le niveau de tous, et non attirer les meilleurs vers des lycées et des grandes écoles de prestige, loin de ces quartiers dont on ne parle qu'avec des guillemets.

Lors de sa campagne électorale, le candidat Sarkozy avait promis un "plan Marshall" pour les banlieues. Le président ne propose qu'un catalogue de mesures de colmatage (dont le seul intérêt est de ne pas coûter trop cher) là où il aurait fallu une réelle réflexion de prévention.

Fadela Amara assure qu'on va enfin en finir avec l'empilement des mesures... mais aucune évaluation de celles mises en place dans le cadre du plan Borloo en 2005 n'a été faite !

Inventaire à la Prévert du volet scolaire :

Création de 30 sites d'excellence "afin d'améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage" dans les quartiers prioritaires ; ces sites seront jumelés à des établissements supérieurs de renom ou des entreprises.

Sur ces sites, des "classes d'élite" rassembleront les meilleurs élèves qui bénéficieront d'un "enseignement d'excellence" ; l'encadrement y sera renforcé.

L'installation d'établissements d'enseignement privé sera favorisée grâce à un fonds spécial alimenté par l'Education nationale : le privé "a fait la preuve de sa capacité à accueillir des publics très divers... et à leur proposer une pédagogie et un encadrement leur permettant de renouer avec la réussite scolaire".

Le "busing" permettra de transporter les élèves vers les écoles de centre ville pour casser les ghettos scolaires (et pourquoi pas l'inverse ?)

Les collèges les plus dégradés seront détruits et reconstruits.

Les places en internats de réussite éducative vont être multipliées.

Les écoles de la 2^{ème} chance seront développées afin de permettre aux décrocheurs scolaires de "renouer avec le cercle vertueux de la réussite".

Cette obsession de l'élite et de l'excellence ne vise donc qu'une poignée de jeunes. Et encore, à condition qu'ils sortent de leurs cités !

Nous sommes loin de la conception de la mixité sociale que défend notre organisation.

Pour la CGT "la mixité doit rester une valeur fondamentale de l'école, dont la mission est d'intégrer les différentes formes de mixité (sociale, sexuelle, scolaire, ethnique)... afin d'en faire une richesse.

L'hétérogénéité doit être reconnue comme positive et devenir un principe d'affectation des élèves. Son enjeu est triple :

- **citoyen**, car tous les élèves, quels que soient leur milieu, leur culture, leur niveau, s'y côtoient ;

- **scolaire**, car elle permet de réduire les ghettos éducatifs et assure une meilleure réussite pour tous ;

- **de cohésion sociale**, car elle met à bas toute tentation séparatiste ou communautariste.

Aussi il faut maintenir la carte scolaire, juste dans son principe, seul instrument de régulation à l'école et meilleur moyen d'apprendre à vivre ensemble, mais en redéfinir les secteurs et le fonctionnement pour casser inégalités et ségrégation, et garantir partout une offre scolaire homogène."

Le seul et unique but d'un "plan banlieue" réfléchi devrait être de faire en sorte qu'on parle de quartiers sans guillemets. Pour cela, il faut assurer la présence des services publics sur l'ensemble des territoires, encourager et développer les actions culturelles, prendre des mesures en termes de logement, de transport, d'emplois stables partout, afin de créer les conditions d'une mixité sociale épanouissante, pour les jeunes comme pour l'ensemble de la population.

Evelyn Strauss

N. Sarkozy : le bon Dieu sans concession ?

"Crédo d'Eglise ou Crédo d'Etat, c'est également la mort de l'esprit"

Ferdinand Buisson¹,

19 janvier 1910

Que cela soit à la Basilique Saint-Jean de Latran, le 20 juillet 2007 : "Les racines de la France sont essentiellement chrétiennes [...] Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé" ou à Riyad, le 14 janvier 2008 : "Dieu transcendant qui est dans la pensée et dans le cœur de chaque homme", les déclarations du Président de la République choquent ceux qui sont attachés à la laïcité comme projet commun du vivre ensemble en surmontant les différences.

Ce néo-cléricalisme présidentiel habillé des couleurs de la "laïcité positive" ne se résume pas qu'à une opération "d'enfumage" pour masquer une politique sociale calamiteuse. Il y a là une stratégie politique de grignotage de la loi de 1905 pour permettre les financements publics pour des lieux culturels, des clin d'œil à des communautés où l'ordre divin se combine à l'ordre terrestre (patronages cléricaux dans les banlieues...), des financements à la clé par le biais des communes : article 89 de la loi du 13 août 2004 subventionnant les écoles privées.

La République et la laïcité sont en danger. Après la colonisation positive, la laïcité positive est une nouvelle réécriture de l'Histoire qui conteste les missions de l'enseignement laïque.

La CGT, et l'UNSEN-CGT et de nombreux syndiqués sont signataires de l'appel "sauvegardons la laïcité de la République" qui a déjà réuni plus 125 000 signatures. A votre tour de la signer : www.appel-laique.org

Philippe Péchoux

¹ Ferdinand Buisson : Education et République. Paris : Kimé, 2002. Introduction, présentation et notes Pierre Hayat.

Retraites : le 29 mars, demain commence aujourd'hui !

Les études d'opinion montrent que les Français, quel que soit l'âge, sont préoccupés par l'avenir de leur retraite...

Mais 62% des jeunes pensent qu'ils n'auront pas une retraite leur permettant de vivre dignement et 80% des salariés estiment que le niveau de leurs pensions va baisser.

L'action militante n'est pas un long fleuve tranquille

La question de la crédibilité de nos revendications syndicales, de l'action collective et de sa capacité à faire plier le gouvernement sont indéniablement posées. Ce sont ces enjeux d'importance que nous avons à relever dès le printemps 2008. Tout comme la prise en compte de la question du pouvoir d'achat, nous devons faire qu'elle débouche aujourd'hui sur des luttes.

Faisons des manifestations du samedi 29 mars la première grande démonstration de notre force revendicative

→ Le calendrier est déjà annoncé et s'échelonne sur l'ensemble de l'année :

- négociation sur la pénibilité au travail,
- avenir de l'ensemble des régimes de retraite (évolution du niveau des pensions),
- retraite minimale,
- équilibre financier des régimes,
- durée de cotisation que le gouvernement veut porter à 41 ans en 2012 puis 42 ans en 2020), retraites complémentaires.

Le gouvernement va utiliser, comme à son habitude, désinformation et effet d'annonce ; il faudra désamorcer ses fausses solutions, telle l'annonce de la revalorisation des pensions de 25% en 5 ans alors qu'elle ne compensera pas, à raison de 7% par an, les pertes en pouvoir d'achat atteignant déjà 18% aujourd'hui.

Il continuera de s'appuyer sur des rapports d'"ouverture", tel celui d'Attali, préconisant de libérer le cumul emploi retraite dans le but de faire sauter les repères collectifs du droit à la retraite à 60 ans.



La CGT est prête à livrer cette bataille d'opinion, elle a lancé sa campagne retraite dès 2007 ; le processus revendicatif de mobilisation est d'ores et déjà enclenché pour 2008.

Il a connu une nouvelle étape le 15 février avec une initiative de plusieurs organisations de jeunes (CGT, UNEF, JOC). 220 participants dont 3/4 avaient moins de 25 ans ont débattu autour des valeurs qui ont présidé à la constitution du pacte intergénérationnel au lendemain de la seconde guerre mondiale, de sa pertinence et de son efficacité pour l'avenir.

Le 4 mars, la CGT avec 17 fédérations (dont la Ferc) mobilisaient sur la question de la pénibilité

le jour de la 16^{ème} séance de négociation. Notre revendication d'un **départ anticipé**, une légitime réparation pour les salariés qui ont connu des situations de travail difficiles (*physiques, stress...*) **s'inscrit dans notre recherche d'une égalité de tous en matière de retraite.**

Le MEDEF refuse en bloc et mène véritablement une logique de classe du patronat contre le mode du travail.

Le 6 mars, l'ensemble des unions confédérales de retraités appelait à manifester pour défendre le pouvoir d'achat et dénoncer l'absence de revalorisation des pensions (+1,1 contre 2,6 d'augmentation des prix).

Cette mobilisation renvoie à la nécessité de la reindexation sur les salaires, car dans 20 ans à ce rythme là, les pensions auront perdu ¼ de leur valeur!

Le 29 mars constituera le premier grand rendez-vous des salariés, à l'appel de la CGT, sur la question globale de l'avenir des retraites du privé comme du public. Des manifestations auront lieu partout en France pour exprimer nos exigences en matière de retraite et notre oppo-

sition à toute allongement de la durée de cotisation.

→ Pour gagner, il faut imposer au gouvernement ces 4 priorités :

- **la garantie d'un niveau correct des pensions** : taux de remplacement égal à 75% du dernier salaire et reindexation des pensions sur les salaires car les retraités doivent bénéficier des gains de productivité futurs, c'est la véritable solidarité entre actifs et retraités.

- **l'élargissement des périodes** prises en compte dans le calcul des droits, pour garantir un **départ à 60 ans** à taux plein (apprentissage, études, recherche du premier emploi, formation continue...).

- **la reconnaissance de la pénibilité** et le droit au départ anticipé.

- **une réforme du financement** :

✓ développement de

l'emploi stable en lien avec notre revendication sur le nouveau statut du travail salarié : 700 000 emplois, c'est 0,5 point de PIB,

✓ la suppression de toutes les exonérations de cotisation employeurs,

✓ l'augmentation des contributions des entreprises pénalisant l'emploi.



Toutes ces mesures sont réalisables, elles permettraient de financer l'ensemble des besoins futurs, tout en pérennisant le système de retraite solidaire par répartition.

Et si demain commençait aujourd'hui...

Catherine Perret

Agir contre le racisme et la xénophobie d'Etat

Les mois de mars-avril 2008 n'annoncent pas que le printemps. C'est aussi une période intense d'activités contre le racisme, dans laquelle les militants CGT s'engagent pleinement. Moins d'un an après la création scandaleuse du ministère de "l'identité nationale", en tant que syndicalistes, citoyens et éducateurs, nous avons du travail !

Les Semaines de l'Education contre le racisme

Autour du 21 mars, journée internationale contre le racisme, se déroulent des actions variées dans les établissements et les associations.

Le Collectif des **Semaines de l'Education contre le racisme** regroupe, depuis 1984 vingt-quatre organisations, parmi lesquelles la FERC-CGT. Il produit des **outils pédagogiques** réalisés collectivement chaque année.

- **Par exemple, pour les lycéens, un numéro spécial des Clés de l'Actualité.** Celui de cette année s'ouvre sur une **interview de Patrick Weil**, un des historiens démissionnaires du comité scientifique de la Cité de l'Histoire de l'Immigration lorsqu'a été créé le ministère de "l'identité nationale". Il y explique le **rôle de l'enseignement de l'histoire dans l'éducation contre le racisme**. Suit un **démontage des idées reçues sur l'immigration, accusée d'aggraver le chômage et la délinquance**. Puis, entre autres, une **enquête sur les discriminations** sur les bancs de l'école, un article sur le RESF...

- **Pour les 8/12 ans, les Clés de l'Actualité junior** rappellent les **droits fondamentaux** en images et invitent de façon ludique à **lutter contre les préjugés et le racisme**. Ces outils sont à la disposition des enseignants et éducateurs. Pour vous les procurer, adressez-vous à la FERC ou à une autre organisation participante.

Sur le front du RESF

S'il est un front permanent **contre la xénophobie d'Etat**, c'est bien le **Réseau Education Sans Frontières**. Le gouvernement multiplie les rafles, dont la plus brutale a été celle du foyer de la rue des Terres-au-

Curé (Paris 13ème), mais peine à imposer le délit de solidarité. Khadidja, une jeune Française qui avait tenté de s'opposer à l'expulsion d'un Malien à Roissy, a été relaxée par le tribunal correctionnel de Bobigny.

La mobilisation contre les centres de rétention, ces lieux d'enfermement des étrangers, hommes, femmes et enfants, en vue de leur expulsion, a rencontré un écho important.

Elle n'est pas terminée puisque la directive de l'Union Européenne, qui vise à porter la rétention administrative à un maximum de 18 mois et à une interdiction de territoire de 5 ans de tout pays européen à ceux qui auront été expulsés de l'un d'entre eux, va être examinée pour adoption au parlement européen en mai.

C'est d'autant plus inquiétant que la France va prendre en juillet la présidence de l'Union et N.Sarkozy en a déjà fixé les priorités : interdire définitivement à tout pays européen les régularisations massives comme il s'en est produit en Espagne ou en Italie. Comme il ne doute de rien, l'Empereur des Français envisage même de changer la constitution française : il charge la commission Mazeaud d'étudier les modifications nécessaires pour mettre en place des "quotas" selon les professions... et "*selon les grandes régions de provenance*".

Autrement dit, un Africain ou un Asiatique n'auront pas les mêmes chances qu'un Européen ou un Nord-Américain d'être accueillis en France. Cette forme de racisme d'Etat, qui ne dit pas son nom mais qui se montre de plus en plus décomplexé, dessine un nouveau modèle de société à travers la stigmatisation des immigrés et de leurs enfants. Contre cette entreprise de démolition des droits, le RESF, le Collectif *UniEs contre une Immigration Jetable* (UCIJ) et des collectifs de sans-papiers appellent à une manifestation nationale le 5 avril 2008 : "*La France, c'est celles et ceux qui y vivent!*"

Sans-papiers... et Travailleurs !

Ce qu'a démontré la grève victorieuse des cuisiniers sans-papiers du restaurant *La Grande Armée*, après presque une semaine de grève avec occupation, c'est que le mouvement syndical a un rôle décisif à jouer dans la bataille pour la régularisation.

Non pour s'inscrire dans les circulaires gouvernementales prônant une "*immigration choisie*" selon les désirs patronaux, mais parce que les **sans-papiers sont des travailleurs**, souvent surexploités de surcroît. **Gagner leur droit** à un contrat et à des conditions de travail dignes ainsi que leur régularisation, c'est **donc un enjeu** pour l'ensemble du monde du travail, **enjeu que la CGT entend bien relever**. Car il s'agit bien de combattre toutes les formes de mise en concurrence des salariés.

Le RESF a ouvert une brèche en mettant en avant la question des élèves sans-papiers et de leurs familles. Le mouvement syndical en ouvre aussi une en rappelant que les sans-papiers sont des travailleurs et qu'ils ont des droits !

Pablo Krasnopolsky

**Nos enfants sont fichés, ne nous en fichons pas !
Signons la pétition.**

Un fichier (dit base élèves) concernant les élèves des écoles allait, à notre sens, bien au-delà de ce que nécessite "la gestion des établissements scolaires". La nature des données personnalisées que souhaite recueillir l'administration est inappropriée (difficultés scolaires, absentéisme, RASED...).

Sous la pression de nombreuses organisations, le ministère a été contraint de retirer les champs relatifs à la nationalité des enfants, à leur date d'entrée sur le territoire... Pour autant, l'inquiétude demeure.

C'est pourquoi, plusieurs dizaines d'organisations, dont la CGT, la FERC et l'UNSEN, ont signé une pétition demandant l'arrêt de toutes les expérimentations en cours des fichiers actuels et une remise à plat de l'ensemble des dispositifs existants.

Vous aussi, signez la pétition sur <http://www.ferc.cgt.fr>

Rapport Pochard sur l'Evolution du métier

Après l'audition de nombreux acteurs du monde éducatif, dont la FERC CGT, la commission Pochard a remis à X. Darcos son "livre vert".

De revalorisation, tout d'abord, il n'y a point ! Toutes les propositions ont pour fil conducteur une optimisation fondée sur l'individualisation de la carrière et de la rémunération, participant ainsi au dé tricotage du statut général de la Fonction Publique.

Elargissement des missions, allongement du temps présence dans l'établissement..., le métier d'enseignant serait profondément modifié et la charge de travail substantiellement alourdie.

• Rémunération à la carte

Selon le rapport, le traitement indiciaire des enseignants est égal à celui des autres cadres de la Fonction Publique mais leur "rémunération accessoire" est nettement plus faible, quasi nulle dans le premier degré. Et de conclure qu'il n'y a "ni déclassement, ni reclassement des enseignants dans la hiérarchie des salaires en France". Ceux-ci sont pourtant inférieurs de 15% à 20% à ceux des enseignants des pays de l'OCDE et de l'UE.

Malaise des enseignants... Pourquoi ?

(Selon une enquête menée par le ministère)

- 86% d'entre eux déplorent un alourdissement de leur charge de travail et sont découragés.
 - Leurs difficultés concrètes dans l'exercice de leur métier ne sont pas assez prises en compte.
 - Leur pessimisme (80%) domine quant à la réalité des droits à l'éducation et à la démocratisation du système éducatif.
 - Les demandes institutionnelles ont brouillé le sens et la mission de l'école.
 - La perception du métier s'est largement dégradée dans l'opinion publique...
- Et ils dénoncent le manque de reconnaissance de l'institution qui se traduit par des revenus insuffisants...

➤ **Nouvel exercice du métier...**

- Il se définirait d'abord par un "socle commun" pour tous les enseignants :
- le cœur du métier, l'activité d'enseignement (transmission des savoirs, préparation des cours, correction de copies, gestion de la classe),
- les activités dites "complémentaires", indissociables de l'acte d'enseigner (accompagnement des élèves notamment traitement de la difficulté

scolaire, relation avec les familles, aide à l'orientation, concertation pour le travail en équipe, coordination et conseils... et toutes missions relevant de décharges statutaires (Décrets de 1950).

Les conseils pédagogiques, sous couvert des chefs d'établissement, pourraient proposer de disposer de 10% des DHG actuelles pour favoriser le travail collectif, très souvent insuffisant, des équipes éducatives.

Souci pédagogique ou prétexte pour réduire l'horaire d'enseignement ?

- Au "socle" s'ajoutent, au delà des obligations de service, des activités modulables selon les enseignants ou les besoins des établissements et écoles (accompagnement ou encadrement d'activités pédagogiques ou éducatives, coordination d'une discipline, d'un niveau d'enseignement, d'un cycle, formation et accompagnement d'autres enseignants, coordination/animation de l'utilisation des technologies de l'infor-

mation et de la communication, conseil d'administration ou d'école, projet et animation pédagogiques, activité de professeur principal, de chef de travaux, surveillance des examens ou concours, participation aux jurys, partenariats...

➤ **Nouvelle organisation du service...**

Deux pistes sont avancées pour le second degré : maintien de l'obligation de service d'enseignement hebdomadaire plus 4 heures assorties d'une prime annuelle ou bien annualisation du temps de travail (648 heures effectives). S'y ajoutent dans les deux cas, des heures supplémentaires pour toutes les activités hors "socle".

Cœur de métier et autres activités, globalisation des horaires et flexibilité des services, temps de présence dans l'établissement augmenté, ... cela permettrait d'"économiser" des dizaines de milliers d'emplois, dans le droit fil de la "Révision Générale des Politiques Publiques" (RGPP) en cours !

Si la commission reconnaît la nécessité du travail collectif et l'importance des questions pédagogiques pour répondre aux besoins des élèves et rompre l'isolement du maître, ainsi que les tâches autres que le face à face en classe, elle refuse toute discussion sur la réduction du temps de travail revendiquée par la CGT. Pourtant, 39h47 est le temps de travail hebdomadaire moyen des enseignants (tous corps confondus) dont 20h27 hors enseignement, d'après une étude du ministère !

➤ **Gestion "renovée" des ressources humaines...**

- **Formation et recrutement**
Deux scénarios sont envisagés :
- **renover le système actuel** de formation et concours fondé sur la discipline puis sur la didactique, en simplifiant et en professionnalisant les épreuves, en regroupant les concours (CAPET/CAPLP), en développant la bivalence (CAPES bivalents, extension du champs d'interven-

Ainsi la perte de pouvoir d'achat est niée... et la revalorisation jugée injustifiée !

Seule une rétribution en heures supplémentaires (moins payées que les heures normales) et primes fonctionnelles attribuées arbitrairement par le chef d'établissement dans le cadre d'une autonomie accrue des EPLE et des EPEP, permettrait de compenser les pertes - pourtant bien réelles- accumulées depuis 20 ans.

d'enseignant : quand le vert vire au noir...

tion des PLP en collège), en déconcentrant les concours du second degré (concours nationaux, affectation académique), en réduisant à deux séquences de cours les concours académiques du premier degré,

- **changer le système** pour une formation "*simultanée*" disciplinaire et professionnelle avec un master de 5 ans à l'université, incluant une formation polyvalente dans le premier degré, bi-disciplinaire et polytechnique (technologique/professionnelle) dans le second degré ... scénario qui a la faveur de la commission. L'intégration des IUFM aux universités en est un préalable. Après ce master, **3 options pour le recrutement** : par concours simplifiés ou par procédure en deux temps (qualification puis sélection par l'instance locale) ou par candidatures individuelles (après annonce de postes) auprès des académies ou établissements, et avec convention collective... donc sans concours ni formation !

Cette logique distingue certification et recrutement, soit un État formateur délivrant le master et un État employeur (via le chef d'établissement...) recrutant de façon déconcentrée.

Quelle que soit l'option, simplifier les concours (ils "coûtent cher", dit le rapport !) et rendre les enseignants plus polyvalents permettra de rationaliser encore davantage les moyens...

• Affectation et mutation

L'affectation régionalisée, dans le second degré, avec quotas de postes académiques, conduirait à recruter et stabiliser les personnels dans les régions déficitaires (Créteil, Versailles...).

Pour limiter le "turnover" dans les établissements difficiles, le droit à mutation - statut général ! - pourrait être soumis à l'autorisation du chef d'établissement...

• Contractualisation au péril du statut

Ces bouleversements nécessitent de s'appuyer sur la contractualisation, c'est

à dire la remise en cause du statut par de multiples dérogations.

Le recrutement sur profil en collège ambition réussite pour des missions de formation ou de tutorat relève déjà de ces dérèglementations : sélection sans transparence ou arbitraire, modulations horaires, primes individuelles...

Il s'agit de poursuivre cette logique : négocier un plus grand engagement de l'enseignant en contrepartie de formation d'adaptation à l'emploi, de primes, d'accélération de carrière, de libre choix pour une future affectation géographique ou fonctionnelle...

Ces "super enseignants" auraient à répondre à des objectifs fixés, à des critères généraux issus des programmes de réformes et seraient adaptés aux besoins définis localement.

"Il y a eu arrière-pensée tactique du ministère... Au fond, les solutions à mettre en œuvre étaient bien connues et... donc notre travail n'était pas tant un travail d'approfondissement qu'une mise en forme de réformes dont l'administration savait déjà ce qu'elles devaient être..."

Marcel Pochard,
Président de la commission
(Lettre de l'Éducation n° 587)

Fort de l'accord sur la modernisation du marché du travail, que seule la CGT a refusé de signer parce qu'il permet au patronat de licencier plus facilement, la commission Pochard reprend l'idée du contrat de gré à gré.

• Formation continue comme instrument de gestion...

C'est ce que propose la commission : la formation continue deviendrait une obligation en matière d'adaptation à l'emploi et d'évolution des fonctions. Bilan de compétences, portefeuille de compétences validées par l'inspection serviraient de référence à l'accélération, la stagnation ou le ralentissement de carrière, en lien avec la réforme de l'évaluation dans la fonction publique.

Europe oblige, les organismes de formation privés et publics seraient mis en concurrence !

• Des carrières profilées

On parviendrait alors à un suivi personnalisé de carrière, avec des rendez-vous de carrière fonctionnelle (à mi-carrière pour la Hors-classe) permettant **aux plus "méritants" une carrière "négociée", aux enseignants "moins**

impliqués" une carrière "conseillée"... et aux agents "ordinaires" une carrière "à l'ancienneté"...

Les premiers auraient accès, tous les dix ans, à une pause soumise à l'évaluation de la qualité des services rendus et à une fin de carrière diversifiée ou allégée, toujours au mérite, **ceci grâce à une évaluation croisée des chefs d'EPLE et corps d'inspection.**

Parallèlement, la prise en charge professionnelle et prospective des enseignants en difficulté est limitée car sans moyen humain.

La gestion actuelle des ressources humaines, jugée trop "administrative", dépersonnalisée et rigide, est surtout liée, selon la commission, au nombre important d'agents (900 000) et de corps (6) qu'il faut donc continuer à réduire et uniformiser.

Le régime de carrière, l'égalité de traitement (considérée comme "source de démotivation", le mérite individuel n'étant pas assez pris en compte !), les statuts des enseignants, fondements de la Fonction Publique... auraient fait leur temps. Mérite et performance individuels devraient désormais imprégner l'ensemble de la carrière.

Et une déconcentration accrue est en marche avec des chefs d'établissement au pouvoir renforcé.

Si certaines vérités sont dites sur les difficultés et manquements du système actuel, le rapport Pochard, conforme au projet politique défini pour l'Éducation, s'inscrit dans la stricte mise en œuvre de la Loi Fillon de 2005, loi que la quasi-totalité des organisations syndicales a rejetée parce qu'elle dénature nos missions, aggrave nos conditions de travail et n'assure pas la réussite de tous les élèves.

Xavier Darcos se donne 3 mois pour composer son livre blanc... mais, dans l'immédiat, reste muet sur les modalités de concertation et de calendrier.

A nous de nous faire entendre...

Catherine Perret, Nicole Hennache

Suppression des BEP et du Bac Pro en 4 ans : les personnels ne resteront pas sans réagir !

Cela fait maintenant 4 mois qu'est connue la décision ministérielle concernant la programmation d'une disparition du cursus BEP 2 ans - Bac pro 2 ans.

Rappelons-le encore une fois, **cette annonce n'a été précédée d'aucune concertation**, pas plus du côté syndical que du côté Inspection. Et **pourtant il s'agit d'une transformation majeure de la voie professionnelle !**

Les différentes réunions qui se sont tenues depuis, CPC (voir p.11), ou pédagogiques avec nos inspecteurs de spécialité, montrent que la brutalité de la méthode, comme les conséquences qu'entraînerait la suppression des BEP, sont rejetées par une large majorité des interlocuteurs.

L'effet de surprise a permis au ministre d'avancer, aidé quelque peu en cela par la signature du protocole de discussion (Sne-taa, Sgen-Cfdt, Se-Unsa et Snalc).

Protocole qui n'a, en rien, changé la décision de X. Darcos d'arriver rapidement à la suppression des sections de BEP. Les mobilisations, profs-élèves, parfois très fortes dans certaines académies, ont obligé des Recteurs à faire quelques pas en arrière, mais la réforme ministérielle est maintenue.

Aujourd'hui les effets d'annonce sur la pseudo "égalité" de reconnaissance de la voie professionnelle avec les autres voies, technologique et générale, s'estompent.

Lorsque nous les informons, les élèves et

leurs parents réalisent que, dans le cas d'une disparition complète des sections de BEP, l'espoir pour de nombreux jeunes sortant de collège d'obtenir un

vrai diplôme de niveau IV s'amoindrit.

Les menaces sur la voie technologique se traduisent déjà pour certains LPO par des suppressions de sections STI ou STG.



Aujourd'hui rien n'est joué. Tout le monde mesure la précipitation et l'impréparation de la réforme imposée : aucune info sur l'orientation post 3^{ème}, aucun référentiel, aucune garantie sur la "certification" niveau V... l'année scolaire 2008 / 2009 risque d'être une belle pagaille.

Si nous ne sommes pas opposés, par principe, à la création de Bac Pro 3 ans, dans certaines conditions, **nous sommes pour maintenir aussi l'existence d'un parcours professionnel via le BEP.**

Nous devons tout faire pour empêcher que la filière professionnelle perde sa capacité, à travers le parcours BEP 2 ans et Bac Pro 2 ans, à former correctement des dizaines de milliers d'élèves. Des élèves qui peuvent aujourd'hui s'insérer professionnellement en 4 ans ou poursuivre leurs études en BTS mais qui ne pourront y parvenir si on leur supprime une année de formation.

Alain Vrignaud

Orientation : chronique d'une mort annoncée

L'orientation et ses personnels occupent toujours une place peu enviable au sein des préoccupations ministérielles. Que le ministère s'y intéresse enfin serait la logique même pour lutter efficacement contre la démotivation scolaire et les sorties du système éducatif sans diplôme. La mise en place d'une politique nationale ambitieuse permettant à un maximum de jeunes de bénéficier de la présence de conseillers d'orientation psychologues (en nombre suffisant) avec le temps nécessaire pour affiner un projet est une nécessité. Or, c'est tout le contraire qui se passe avec des déclarations, des rapports rédigés par des non spécialistes (voir le dernier rapport en date, le rapport Reiss de novembre, le 7^{ème} depuis 2004 !) et des mesures visant à faire porter sur l'orientation et ses personnels toute la responsabilité de l'état actuel de l'Ecole.

Les personnels ne sont pas entendus, et la lutte âpre et victorieuse de 2003 contre la décentralisation est déjà "oubliée" par le ministère. Ce dernier souhaite mener à bien la régionalisation de l'orientation avec la bénédiction des conseils régionaux. L'orientation périclité pour cause de recrutements de conseillers qui ne seront plus psychologues, de dilution de l'orientation dans des guichets uniques et enfin, à terme, d'une absence quasi totale de recrutement.

Avec 50 postes ouverts au concours en 2008 pour 250 départs en retraite, a broyeuse continue son office.

Christophe Godard

CPC : cela passe très mal !

Voici l'extrait d'un compte-rendu que nous a fait parvenir notre camarade Pascal Biechy (PLP Bois) représentant la CGT à la 10^{ème} CPC (filière bois)

"Lors de la CPC du 28 janvier au ministère, le sujet du Bac pro 3 ans a été évi-
demment abordé.

Je m'attendais à un débat houleux entre
partisans et adversaires.

Pas du tout. Tout le monde est atterré, tout
le monde est contre : les patrons sont
contre, les chambres syndicales sont
contre, la fédération du bâtiment est
contre et même le représentant d'un
syndicat qui a signé le protocole de
discussion... justifiant l'attitude de son
organisation par "si on veut discuter, il
faut bien signer" No comment !

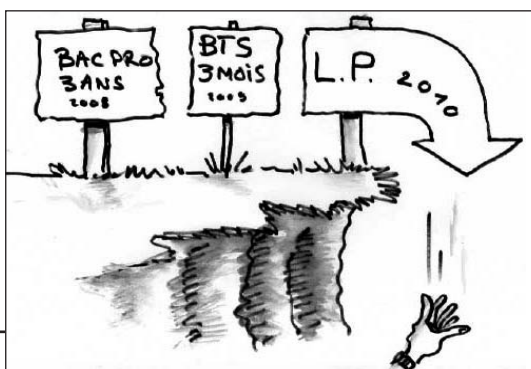
Quelques arguments avancés par les différents intervenants

- "Nos métiers à forte dominante
manuelle exigent un savoir faire que

l'on ne peut pas développer correctement
en trois ans".

- "Un titulaire du Bac pro 2 + 2 a déjà du
mal à négocier son salaire à un niveau IV
par rapport à un BEP ou un CAP".

- "Un jeune sorti de Bac pro 3 ans (un an
plus tôt) est moins mature et ne peut pré-
tendre aux mêmes responsabilités".



"Seuls les représentants du ministère
défendaient, sans grande conviction, la
réforme. L'Inspecteur Général lui-même,
semblait très désabusé sur cette énième
réforme.

Il a assuré, à plusieurs reprises, devant
l'ensemble de la CPC, qu'il ignorait com-
plètement la réforme de généralisation des
bac pro 3 ans lorsque la CPC a entière-
ment rénové le BEP "métiers du
bois"....

Je suis en stage depuis quelques semai-
nes et j'ai pu prendre la température
auprès de pas mal de collègues de
l'académie : tous sont contre sans
exception ou affichent leur droit de
réserve comme notre inspecteur de spé-
cialité".

**Le journal des Sden de Bretagne a laissé la parole à plusieurs collègues sur leur appréciation de la
réforme. Voici quelques extraits de l'article écrit par Véronique Beaux du LP Jean Jaurès de Rennes
qui a travaillé avec 3 promo de Bac pro 3 ans.**

Oui au Bac pro 3 ans ! Oui au Bac Pro 4 ans ! Soyons fous : demandons du temps !

" ...Nous savons, nous à qui rien n'est
jamais demandé, comment souvent, très
souvent, nous arrivent les mômes, cabos-
sés par l'école, cabossés dans leur estime
d'eux, cabossés dans leurs relations aux
adultes, cabossés dans leur regard d'ave-
nir. Nous savons comme il leur faut sou-
vent un trimestre pour reprendre un peu
de souffle, un trimestre pour reprendre un
peu de goût, un trimestre pour reprendre
un peu d'envie et, alors, envisager le BEP
comme la porte d'entrée au Bac Pro. Il
leur aura fallu une petite année pour
croire que c'est possible et faisable... et
encore une petite année pour aller
jusqu'au diplôme et entrer en bac pro.

Ce qu'ils n'auraient jamais envisagé en
arrivant au LP, trop désireux de sortir le
plus vite possible de l'école. Souvent,
bien souvent, reconnaissons-le, nos élè-
ves de bac pro, après leurs 16 semaines
(au moins) de stage en entreprise trouvent
bien long le dernier semestre de Terminale
bac ; on les sent trépigner, (parfois même
on les entend !) ces jeunes adultes ...

Et si le bac pro 3 ans, alors, pouvait être
une bonne solution ? Pourquoi ne pas

admettre sereinement que cette formation
correspond aussi à une réelle frange de
notre public ? Pourquoi ne pas relire le
rapport Prat, si souvent cité ces derniers
temps, qui montre bien que ce sont les
conditions matérielles d'installation du
bac pro 3 ans, son manque de visibilité et
l'impréparation de son implantation qui
en rendent le bilan très contrasté.

Car, si l'on se place réellement du côté de
l'élève, du côté pédagogique de la chose,
reconnaissons que ce qui importe c'est
que l'élève puisse préparer son diplôme
à son rythme, 2 + 2 ou 3. Oui en trois ans
c'est possible bien sûr !

Pourquoi imposer 4 ans à ceux qui peu-
vent le faire en 3, qui s'ennuient alors
pendant presque une année ?

Pourquoi freiner leur entrée dans l'ensei-
gnement supérieur ? Parce qu'ils vien-
nent de lycée pro, il leur faudrait attendre
encore une année avant d'entrer en BTS
ou dans la vie active ?...

... Ne nous trompons donc pas d'adver-
saire. Ce n'est pas le Bac pro 3 ans qui
pose problème. Je pense plutôt qu'une
vraie bonne idée a été détournée de son

objectif initial : adapter la formation au
rythme des élèves, proposer une alterna-
tive professionnelle au lycée général ou
technique.

L'Institution s'est fourvoyée – pas inno-
cemment du tout – en l'utilisant comme
une opportunité pour économiser du
temps. Là réside, à mon avis, le nœud de
l'affaire. Le scandale.

**Nous ne sommes pas, par essence,
hostiles aux évolutions. Nous ne nous
enfermons pas, par principe, dans
notre forteresse assiégée en pleurant
de nostalgie sur le temps béni des
bleus de travail. Nous connaissons le
monde du travail, nous entendons nos
élèves, les tuteurs de nos élèves.
Et nous ne pouvons qu'être scepti-
ques face à ces gouvernants qui prô-
nent l'adaptabilité à chaque pas, et
qui refusent de penser souplesse pour
la formation de nos élèves. Nous ne
pouvons qu'être viscéralement rétifs à
la brutalité avec laquelle le Bac pro
3 ans est imposé à nos élèves. Nous ne
pouvons qu'être hostiles à la suppres-
sion des BEP".**

Les nouveaux programmes

Largement médiatisés depuis leur présentation par Xavier Darcos le 20 février dernier, les nouveaux programmes sont la suite logique de la "loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole" d'avril 2005. Ils font suite aux modifications partielles du texte de 2002 apportées au printemps 2007, puis, moins d'un an plus tard, en février 2008. Ce projet de programmes soumis à "consultation", ainsi que "des progressions indicatives des apprentissages" sont mis en ligne.

Pour le ministre, il s'agit "d'une véritable révolution culturelle, qui consiste à recentrer l'école sur les enseignements essentiels", c'est-à-dire le français et les maths. Cependant le français est crédité de 10 heures au CP et CE1, puis 8 heures, soit sensiblement autant qu'avant. Les maths occuperont 5 heures, soit **un peu moins que dans les anciens programmes**. Le sport passe à 4 heures au lieu de 3. Comme la loi Fillon, ce texte, rédigé sans concertation, à la hâte et dans un contexte de médiatisation sarkozienne, cache mal une philosophie rétrograde de l'Ecole

Après le collège, le nouveau "responsable" de l'échec scolaire est l'école primaire

"Les élèves en difficulté doivent bénéficier d'une aide personnalisée et différenciée dès que les premières difficultés apparaissent et avant qu'elles ne soient durablement installées".

Cette mise en avant fait peser sur les enseignants de l'école primaire une responsabilité écrasante. La publication des résultats de chaque école sera un élément supplémentaire pour la mise sous pression des enseignants et de la mise en concurrence des écoles primaires, publiques et privées, la majorité parlementaire considérant que le véritable changement ne peut se faire que par cette mise en concurrence. Un bon moyen pour développer l'enseignement privé (cf. le plan "Banlieues" qui a permis au gouvernement de justifier un nouveau financement de l'enseignement privé sous prétexte qu'il était plus capable d'innovation !)

Ainsi, les problèmes sociaux et sociétaux ne seraient pas en cause. Pourtant, les bons élèves n'ont pas disparu mais les plus démunis font "baisser la moyenne". Rappelons, comme l'a fait remarquer Philippe Meirieu, que les ZEP, qui devaient avoir des moyens renforcés, ont coûté moins cher que les établissements des centre-villes ! Ce texte répond à une exigence d'adaptation de l'école aux restrictions budgétaires : aide aux élèves en difficulté à moyens réduits en terme de personnels mais également en terme de formation (suppressions de postes, formation continue en nette diminution, rien sur les RASED).

L'Ecole doit être plus rentable

La contradiction entre l'insuffisance des créations de postes, la diminution horaire hebdomadaire par semaine avec la suppression du samedi matin et l'affichage de résultats attendus entraînera :

➔ **Pour les enseignants**, une charge de travail supplémentaire (accueil des élèves des enseignants absents non remplacés, prise en charge de la difficulté scolaire, des enfants handicapés sans formation) et une pression plus importante (par les familles, par la hiérarchie).

➔ **Pour les élèves**, un enseignement minimal et utilitariste (le minimum du socle commun avec des connaissances plaquées, seules évaluées) et des conditions d'apprentissage plus difficiles (arrêt de la différenciation).

L'Institution se désengage de ses responsabilités et les délègue aux enseignants

Le préambule des programmes indique que la liberté pédagogique des enseignants implique une responsabilité : "s'assurer et rendre compte des acquis des élèves".

Cette évaluation régulière sera un "instrument de comparaison des effets des pratiques pédagogiques" donc de l'efficacité du travail enseignant.

Elle déplace la responsabilité de l'Institution aux enseignants à qui incomberait l'échec ou la réussite scolaire.

Elle ouvre également la porte au salaire au mérite dans le cadre de la modernisation de l'administration publique.

C'est d'ailleurs une démarche identique que l'on retrouve avec les PPRE où les familles et les élèves sont comptables de leurs difficultés.

Les techniques managériales avec le "mérite" envahissent ainsi l'Ecole : pilotage par l'évaluation, culture du résultat, recherche de la performance, individualisation de l'élève, de l'enseignant, de l'école.

Appauvrissement général des apprentissages...

➔ **Dès la maternelle** le langage oral est réduit au lexique et à la syntaxe, en contradiction totale avec toutes les recherches sur son acquisition par l'enfant.

L'enseignement du langage écrit ne repose plus que sur la *phonologie, compréhension du principe alphabétique et calligraphie*. Enfin, les nouveaux programmes recommandent d'introduire la première étape des méthodes syllabiques en grande section.

➔ **En élémentaire**, la grande nouveauté est l'apprentissage quasi exclusif par la mémorisation : des récitation, des règles, des dates, des noms d'œuvres d'art et l'application de règles apprises. A une exception près : les sciences.

Autre nouveauté, le retour à la "rédaction", présentée conjointement avec la "récitation" comme "exercices utiles" de l'école primaire. La "production d'écrit", jugée sans doute trop ouverte sur les pratiques sociales, sur la diversité des écrits, a disparu afin sans doute de rescolariser les pratiques d'écriture : la rédaction n'a de sens qu'à l'école. Il s'agit d'une vision régressive et étroite des activités d'écriture.

Enfin, la géographie est recentrée sur le territoire français. L'histoire l'est également sur l'histoire nationale, complétée par l'histoire des arts qui devrait occuper 20 heures annuelles, probablement au détriment des pratiques artistiques

... et retour aux vieilles pratiques à l'inefficacité prouvée

On nous demande de revenir aux pratiques des années 50 (*dont il faut se souvenir qu'elles avaient été abandonnées pour cause d'inefficacité sur une frange importante d'élèves !*) Depuis, de nombreuses recherches nous ont aidés à comprendre ce qu'est un élève et la manière dont il apprend ; les nouvelles propositions les évacuent d'un revers de manche.

La Finlande, qui a les meilleurs résultats du monde, est très largement ouverte aux pédagogies nouvelles.

du primaire

Mais en France, les méthodes traditionnelles rassurent car elles sont plus facilement comprises par les hommes politiques ou tout autre non pédagogue.

Cette démarche renvoie implicitement à un "âge d'or" qui pourtant, dès la fin de l'école primaire, excluait de toute poursuite d'études de nombreux jeunes des milieux populaires.

L'éducation civique laisse la place à l'instruction civique et morale

Repassons-nous du ministère de l'éducation nationale à celui de l'Instruction publique ?

Les programmes annoncent : *"Les élèves découvrent les principes de la morale qui peuvent être présentés sous forme de maximes illustrées et expliquées par le maître (telles que "ne pas faire à autrui...")".* Comment permettre à tous les élèves de devenir des citoyens autonomes et responsables **uniquement** en leur faisant apprendre des maximes, en les obligeant à se lever lors de l'hymne national et à vouvoyer leur enseignant dès le CE1 ? **L'éducation civique passe par la discussion, le vécu, pour prendre conscience du sens dont elle est porteuse.** Les lois sont mieux apprises quand on en éprouve le besoin comme facteur de liberté et non de répression.

Cette réforme est le résultat de pensées conservatrices initiées par de Robien, conseillé notamment par A. Bentolila avec son introduction de "leçons de mots" en maternelle.

Le texte constitue une série d'obligations qui survalorisent une pédagogie de la docilité et de la mémorisation.

La loi Fillon remplace ainsi la loi de 89 en plaçant les savoirs au centre du système et en pilotant le tout par l'évaluation.

De fait, en instaurant des objectifs annuels, l'organisation par cycles est rendue caduque.

L'obligation de moyens laisse la place à l'obligation de résultats.

Les élèves du primaire seront-ils ainsi mieux armés pour réussir leur scolarité ? On peut être réservé sur la réponse d'autant qu'une nouvelle fois l'insuffisance des créations de postes, avec l'arrivée de 17 000 élèves supplémentaires en septembre, réduira le taux d'encadrement, pesant ainsi sur les conditions d'études des enfants et de travail des personnels.

Les réponses ne sont pas adaptées...

Ce qui manque cruellement pour la réussite de tous, c'est :

- **un nombre suffisant de personnels dans les écoles : pour permettre certains apprentissages en groupe restreint, pour remplacer les enseignants absents**
- **la formation des enseignants : elle ne cesse de baisser (économies obligent !) ce qui empêche les RASED d'être complets, de mettre en place les pédagogies nouvelles pour les enseignants qui le souhaitent,**
- **un traitement cohérent des problèmes sociaux et sociétaux.**

Ecole: un service minimum... d'accueil... financé... par les personnels en grève !

C'est le dispositif élaboré par le ministre. Après avoir dit à peu près tout et son contraire sur le sujet, notamment que les organisations syndicales seraient concertées, le ministre a tranché.

Les communes ont été appelées, sur la base du volontariat dans un premier temps, à mettre en place ce dispositif, et ce dès la grève du 24 janvier.

Il est effectivement plus facile pour le gouvernement de décider de mesures visant à atténuer les effets des mouvements sociaux que d'entendre en amont les revendications et surtout de les prendre en compte.

Si nous ne trouvons rien à redire à ce que les élèves soient accueillis, bien au contraire, nous souhaiterions que cette attention gouvernementale s'exerce constamment, en particulier afin de pourvoir à tous les remplacements non assurés actuellement. Enfin, on peut s'étonner du financement - à bon compte ! - assuré, de fait, par les personnels en grève. Cela prouve au moins que, contrairement aux allégations répétées du Président de la République, les jours de grève ne sont pas payés.

Les directeurs d'école sont invités à informer les parents au moins 48 heures à l'avance, pratique largement présente dans les faits. Selon le ministre, "c'est souhaitable".

La CGT sera attentive à ce que le "souhaitable" ne devienne pas "obligatoire" et à ce que ce service minimum d'accueil ne se transforme en service minimum "imposé" aux personnels.

24 heures, c'est bien mais...

Nous sommes tous fatigués, nous travaillons trop !

C'est le cas pour les enfants, pour lesquels la durée de la semaine est trop longue en France, mais également pour les enseignants du premier degré qui ont vu leur charge de travail s'alourdir ces 40 dernières années.

Les enfants sont fatigués, ceux qui ont du mal avec le sens des apprentissages, le sont davantage. C'est autrement qu'ils doivent apprendre, mieux et pas plus.

Le métier d'enseignant a considérablement changé dans les écoles : plus complexe, plus stressant, plus exigeant.

La volonté de revaloriser les enseignants du 1^{er} degré en 89/90 n'a pas pris en compte l'écart entre temps de travail 1^{er} degré (27 h) et 2nd degré (18 h). Cet écart excessif ne se justifie pas.

Après la conquête de la 27^{ème} heure, la réduction de la semaine scolaire aurait pu permettre de rétablir les choses. Il n'en est rien : les enseignants et les élèves les plus en difficulté travailleront davantage.

En effet, le temps dégagé par le samedi matin sera utilisé pour les seuls élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, allongeant leur temps de présence à l'école, voire leur proposant des stages pendant les vacances scolaires (heures supplémentaires pour les enseignants)...

Est-ce de cette façon qu'ils retrouveront confiance en eux ?

Dans le même temps, les RASED vont se voir priver d'une partie de leurs moyens.

Pour alléger les semaines, il aurait fallu une réforme en profondeur accompagnée de moyens pour un autre enseignement à l'école primaire tenant compte des problèmes sociaux et sociétaux.

Quand la fierté fait place à la honte...



Ceci est issu du témoignage d'un principal de collège "Ambition réussite" désabusé :

"Les chefs d'établissement sont des fonctionnaires de la République et comme le principal qui nous écrit, ils sont souvent fiers d'assumer la mission de service public national d'éducation. Notre "témoin" s'efforce d'appliquer au mieux les directives du ministère et ce malgré des conditions d'exercice parfois difficiles.

A la rentrée il a été nommé principal dans un collège classé "Ambition réussite" dont 82% des élèves sont issus de familles appartenant aux catégories socioprofessionnelles très défavorisées, avec ses problèmes au quotidien et une violence dans le quartier.

Ayant entendu les promesses de Nicolas Sarkozy, renouvelées par notre ministre X.Darcos, sur l'accompagnement éducatif pour les "orphelins de 16h" (autrefois laissés à la rue...) et mises en application par la circulaire parue au J.O. du 13.07.2007, il met en œuvre ce qui est préconisé. Pour que le dispositif soit un succès, il fait appel aux volontaires enseignants (plus de la moitié répond favorablement) et

convainc 61,5% des élèves de participer quand la moyenne du département n'est que de 28%. Il sollicite également la MJC, le centre social, une compagnie artistique et se met en relation avec des clubs d'échecs et de rugby pour diversifier les propositions. Il parvient à offrir à ses élèves : de l'aide aux devoirs trois fois par semaine, un atelier de danse urbaine, un atelier d'écriture, un atelier de science physique, un club journal des collégiens, une activité escalade, trois groupes de soutien en maths et deux en français.

Tous ces projets évidemment étayés sur un budget alloué par le rectorat, s'élevant à 1476h. Les heures effectuées lors du 1^{er} trimestre étaient déjà de 398.

Oui mais voilà, les promesses n'engagent que...

Lors d'une réunion officielle le 29/01/2008, en présence de l'Inspecteur Académique, de ses deux adjoints et de deux chefs de service (l'union fait-elle la force ?), les chefs d'établissement appren-

nent que le dispositif, sans être supprimé, n'a plus le volant d'heures pour fonctionner. **Grand réconfort, c'est une directive du Ministère qui touche toutes les Académies !** Notre principal n'a plus qu'un contingent de 397h pour toute l'année.

De ce fait, les heures engagées en décembre et janvier se retrouvent être du bénévolat.

Et comme il le reconnaît lui-même, ce dernier a ses limites... Alors le 4 février, toutes les activités ont cessé.

L'ambition d'un chef d'établissement pour les élèves de son collège était sans doute trop importante. Et notre principal ressent maintenant plus de honte que de fierté. La honte de ne pouvoir honorer les engagements pris pour respecter des promesses faites par d'autres aux élèves, aux parents, aux enseignants et aux partenaires extérieurs..."

Christine Bariaud

Vous avez dit gagner plus ?

M.Arnaud (UDF) attire l'attention de X.Darcos ⁽¹⁾ sur "l'impossibilité pour les assistants d'éducation d'effectuer des heures supplémentaires rémunérées (...)"

La généralisation de l'accompagnement éducatif, à la rentrée prochaine, "nécessite l'investissement de ces personnels au côté des enseignants. Dans le contexte actuel, cela ne pourra se faire qu'au détriment de l'organisation générale du service puisque ces heures doivent être récupérées à un autre moment".

Réponse du MEN ⁽²⁾ : Les assistants d'éducation ne figurent pas parmi les catégories de personnels mentionnées à l'article 1^{er} du décret n° 50-1253 du 6 octobre 1950 fixant les taux de rémunération des heures supplémentaires d'enseignement effectuées par des personnels enseignants des établissements d'enseignement du second degré. **Ils ne peuvent par conséquent pas bénéficier du versement des indemnités pour heures supplémentaires réglementées par ce texte.**

La non-application de la réglementation sur les heures supplémentaires n'empêche cependant nullement les assistants d'éducation de participer aux activités d'accompagnement éducatif hors temps scolaire organisées dans les établissements de l'éducation prioritaire, qui doivent être étendues dès la prochaine rentrée scolaire à l'ensemble **des collèges et à terme aux lycées et aux écoles**. Lorsque cette participation conduit à un dépassement de leurs obligations de service, les intéressés peuvent en effet bénéficier des vacations réglementées par le décret n° 96-80 du 30 janvier 1996, pour un montant de **15,86 euros de l'heure**. Ce montant est plus élevé que celui de l'indemnité qui leur serait attribuée pour une heure supplémentaire de service en application des dispositions du décret du 6 octobre 1950 précité.

(1) Question écrite n° 02134 de M. Philippe Arnaud publiée dans le JO Sénat du 11/10/2007

(2) Publiée dans le JO Sénat du 14/02/2008

Catherine Perret

Mouvement intra académique

Calendrier des opérations

■ Ouverture des serveurs académiques

Début : le 25 mars 2008

Fin : au plus tard le 16 avril 2008 suivant les académies (voir les notes de service rectorales).

ATTENTION aux délais souvent très courts pour déposer des **dossiers handicap**, ou des demandes de mutation sur **postes spécifiques académiques** (se référer aux notes de service rectorales).

Qui participe ?

Obligatoirement

- Les titulaires et stagiaires entrant dans l'académie après la phase inter ;
- Les personnels faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire ;
- Les stagiaires précédemment titulaires d'un autre corps d'enseignants et ne pouvant rester sur leur poste ;
- Les titulaires demandant une réintégration après un détachement, un réemploi ou une réadaptation.

Eventuellement

- Les titulaires souhaitant changer d'affectation dans l'académie ;
- Les personnels demandant un poste spécifique académique.

Dans tous les cas, n'oubliez pas de vous renseigner auprès de vos élus académiques

Formulation des vœux

- Le nombre de vœux est en général fixé à 20.
- Vous pouvez formuler des demandes sur des vœux : établissement ; commune ; groupement de communes ; département ; Zones de Remplacement précises ; Zones de Remplacement départementales ; tout poste dans l'académie ; Zone de Remplacement académique.

Mouvement Spécifique Académique

- Vous pouvez participer au mouvement spécifique et/ou au mouvement intra académique. Néanmoins le mouvement spécifique, qui est un mouvement à part entière, a lieu avant le mouvement intra. En cas de pluralité de demandes, l'affectation sur le poste spécifique est prioritaire.
- Les affectations sur postes spécifiques sont prononcées au vu des dossiers personnels constitués par les candidats après avis des IEN et IPR.
- Ce dossier comprendra toutes les pièces indiquées dans les notes de service rectorales.
- Certains postes sont affichés sur les serveurs académiques.

Les élus CAPN de l'UNSEN

Les mondes parallèles

Le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ) a fait paraître une étude sur le métier de CPE, s'appuyant sur des recherches conduites en 2006/2007.

Elle renforce le constat de la difficulté d'exercer cette profession, **ce que la CGT souligne depuis des années**.

L'analyse faite montre que ces difficultés sont dues en partie à la faiblesse numérique de ce corps (ce qui ne va pas en s'améliorant du fait du nombre de postes pourvus au concours en chute libre depuis 2002), à l'absence de "rattachement à une discipline universitaire de base" mais aussi à "l'extrême sensibilité et réactivité aux transformations sociales et aux évolutions [du] cadre d'exercice".

L'étude montre bien que le métier évolue significativement depuis 1970 et qu'il peut être très variable en fonction de l'environnement du CPE et de la conception de son rôle par l'ensemble de la communauté éducative. Si on le cantonne encore parfois (et donc trop souvent) à un rôle administratif, voire répressif, comme *force d'intervention* contre les élèves fauteurs de troubles, il prend un rôle réellement pédagogique, qui est le sien, lorsqu'il

est intégré au projet éducatif de l'établissement (notamment avec sa participation aux cours d'ECJS, au CVL, au CESC, à la formation des délégués de classe, etc.).

Le rapport, **tout comme l'UNSEN**, pointe le danger que se généralise l'idée, avec la disparition du statut de MI-SE et l'apparition d'un florilège de nouveaux contrats pour les emplois vie scolaire, qu'il est un gestionnaire du pôle vie scolaire d'un établissement, chargé de manager et de recruter ces personnels. Pour que son monde n'évolue pas en parallèle et donc sans contact ni mise en commun avec le monde enseignant mais qu'au contraire ils se croisent, nous devons travailler au développement des aspects pédagogiques de la mission des CPE. **Cela pour que les deux mondes convergent l'un vers l'autre dans l'optique de l'épanouissement et de la réussite de tous les élèves.**

Pour en savoir plus, voir le document sur le site du CEREQ : *Les conseillers principaux d'éducation. Un métier en redéfinition permanente*, J.-P. cadet, L. Causse, P. Roche, Net.Doc, n° 28, septembre 2007.

Christine Bariaud

Abandon des poursuites pénales

Protection juridique du fonctionnaire de la part du Rectorat !

La garde à vue de 24 heures d'un enseignant suite à la gifle donnée à un collégien qui venait de l'insulter a suscité de très nombreuses réactions d'indignation.

La CGT s'est largement exprimée (communiqués de l'Unsen et du Sden du Nord, intervention auprès du ministère).

Plusieurs initiatives ont été immédiatement prises.

Une pétition syndicale électronique mise en place a recueilli en peu de jours des milliers de signatures.

Un rassemblement devant le collège, soutenu par les organisations syndicales, a été organisé le 6 février.

Le 27 mars notre collègue passe devant le tribunal d'Avesnes sur Helpe.

Le Sden CGT a déposé un préavis de grève ce même jour et a proposé à l'intersyndicale d'appeler à un rassemblement devant le tribunal pour exiger sa relaxe.

L'administration s'est engagée à ne demander aucune sanction administrative.

La très forte émotion et la mobilisation en soutien à notre collègue ne sont certainement pas étrangères à cette décision.

Extraits du communiqué du Sden-Cgt du Nord :

"Nous sommes confrontés, quotidiennement, à des manifestations agressives et violentes, verbales et parfois physiques, de la part d'élèves voire de parents. Cela montre bien d'ailleurs la dégradation de la situation sociale dans le pays, et les répercussions au sein de l'École. La dégradation des conditions d'enseignement induite par les suppressions massives de postes depuis des années et l'alourdissement de la charge de travail, dans ce contexte social de plus en plus difficile, en particulier pour notre académie, est le terreau fertile pour le renouvellement de telles situations conflictuelles.

Or cette situation est aggravée quand le manque de soutien de notre hiérarchie est manifeste : trop souvent la réalité des conditions matérielles et humaines dans lesquelles nous exerçons est minimisée, voire niée par une administration qui se montre peu encline à soutenir les collègues en cas d'agressions. Le sentiment d'exercer notre métier devant une hiérarchie sourde à nos problèmes se renforce. C'est cela que traduit également le soutien spontané et massif qui s'exprime depuis quelques jours autour du cas de notre collègue de Berlaimont."

Hors-classe : agir pour imposer des règles plus équitables !

La CGT dénonce l'abandon d'un barème national, de critères objectifs et communs à tous, quels que soient le lieu d'exercice, la discipline enseignée, la fréquence des inspections.

Au moment où le ministère de la Fonction publique accepte de discuter de la reconstruction de la grille indiciaire, il faut obtenir l'intégration de la hors classe, afin que tous les personnels accèdent à l'échelon terminal maximum en fin de carrière.

Mais, parallèlement, l'action syndicale menée localement doit permettre d'imposer des règles fondées sur le principe de déroulement de carrière (âge et ancienneté) et se substituant à celui de l'individualisation fondé sur le mérite.

La campagne hors classe s'ouvre, c'est le moment d'agir au nom de la section syndicale CGT, en intervenant auprès des principaux et proviseurs, pour définir des critères de notation transparents et conformes aux circulaires rectores.



Pour la CGT il s'agit d'obtenir des chefs d'établissement le respect de ces trois critères :

- valoriser tous les personnels au 11^{ème} échelon
- hiérarchiser les notes selon le nombre d'années d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon
- privilégier l'âge à égalité dans l'ancienneté au 11^{ème} échelon

Ces actions commencent à être développées dans des établissements, elles aboutissent souvent à un accord.

Les chefs d'établissement ont, en effet, tout intérêt à pouvoir justifier de la transparence et de l'égalité de traitement fait aux personnels lors de la publication de notes.

Un autre exemple est à méditer.

Le Recteur de Versailles - plus grosse académie de France - a reconnu les difficultés rencontrées, les années précédentes, dans la gestion des avis des chefs d'établissement et des Inspecteurs.

En effet, le nombre important de personnels concernés par la hors classe ne permet pas toujours aux évaluateurs d'émettre des avis objectifs pour tous, suivant des critères rigoureux.

Des contradictions pouvaient apparaître entre les avis et les notes administratives et pédagogiques par exemple.

Il est donc devenu quasi impossible de prendre en compte des critères qualitatifs pour chacun.

Le Recteur, tout en précisant qu'il est toujours favorable à un avancement au mérite, dit adhérer au principe de réalité et reconnaît que "l'évaluation préconisée par le ministère est impossible à mettre en place avec la rigueur souhaitée."

En conséquence, une gestion simplifiée a été mise en place pour 2008 : en dehors de 5% distingués au mérite, les autres collègues recevront des avis favorables, et rentreront dans une logique de barème privilégiant l'ancienneté.



Le travail effectué par les élus paritaires CGT lors des campagnes précédentes, particulièrement lorsqu'ils soulignaient les incohérences des avis au regard des notes administratives ou pédagogiques, a abouti à un nouveau mode de fonctionnement moins inégalitaire.

Le Recteur a bien été obligé de se rendre compte de l'absurdité du système. Le principe de réalité a eu raison du principe d'évaluation dogmatique préconisé par le ministère.

Jean-Pierre Devaux
Catherine Perret

HIT PARADE À L'ÉDUCATION : *Not to be alive !*

L'exemple vient des pays anglo saxons et notamment des États Unis, où sites et critères de notation sont utilisés pour vérifier la motivation, la performance et la disponibilité des enseignants sur la durée. C'est un élément pris en compte par les responsables d'établissement (autonomie du recrutement oblige) pour le renouvellement des contrats et la gestion de la progression de "carrière".

Note2be est conçu sur le même modèle.

Les objectifs d'une telle démarche vont au-delà de la communication populiste et démagogique récurrente, fondée sur la suspicion systématique du travail des enseignants.

Il y a volonté d'introduire l'idée que les professeurs ont désormais une camelote à vendre à des clients. Ces derniers, tout comme au supermarché, font jouer la concurrence. Ils jugent si l'emballage est attrayant, si le produit correspond, non pas à leurs besoins, mais à leurs envies du moment. Ils évaluent si la marge bénéficiaire est conforme au prix du marché et au bout de la chaîne, le patron distribue primes et avertissements.

Il a fort à parier que Pochard, Rocard, Attali, Woerth ou Santini, ont dû rêver d'offrir, au concepteur UMP du site de note2be, un voyage d'études outre atlantique. Cela correspond en effet point pour point à leurs modèles de réforme pour optimiser le rendu du "service" au public !

Le référé déposé devant la justice le 4 mars, aboutit à l'interdiction de la publication des noms des personnels sur le site. Le concepteur persiste et signe en faisant appel de la décision.

L'épisode est, pour le moment, clos mais peut rebondir. L'hydre réapparaît, aussi, à travers le classement des établissements dans des magazines pseudo économiques, le listing des nominés aux classes d'excellence en banlieue, le palmarès de la violence à l'école, les vainqueurs de la libéralisation de la carte scolaire...

Pour la CGT-éduc'action, vigilance et solidarité s'imposent. Les personnels ont des droits, ils ne s'usent que s'ils s'en servent.

Demander, systématiquement, quelle que soit la note obtenue sur le site, **le droit à la protection du recteur, après dépôt de plainte éventuelle au commissariat, est un impératif.** C'est une des conditions pour que l'administration, à l'image du ministre, ne se contente pas de dénoncer, mais agisse pour faire respecter le droit du travail.

Les personnels sont aussi des éducateurs, c'est le moment d'utiliser liberté pédagogique et programmes d'éducation civique pour faire percevoir aux élèves, la portée et les finalités sous-tendues d'un tel site.

L'Etat a des obligations qu'il n'assume pas : attribuer des moyens d'enseignement en suffisance, recruter des personnels stables et veiller à leur formation continue, les accompagner tout au long de leur carrière...

Ce sont ces idées que la CGT a portées devant la commission Pochard, comme susceptibles d'améliorer les conditions d'exercice du métier !

Tout ça pour ça !

Deux journées de grève avec une mobilisation très élevée des personnels de l'éducation nationale, cela démontre leur exigence en matière de contentieux salarial et leur refus de la baisse du pouvoir d'achat.

C'est donc bien la rue qui aura obligé le ministre de la Fonction Publique à remettre dans son vocabulaire le terme "point d'indice". Il ne voulait plus entendre parler d'augmentation générale des salaires... ce n'était pas moderne.

Il a fallu la grève pour le contraindre à lâcher 0,5% au 1^{er} mars.

A suivi une négociation et une proposition de 6 volets que la CGT n'a pas signée, car d'une part ils sont très insuffisants notamment en matière d'augmentation de salaire (0,3% au 1^{er} octobre) et dangereux.

En premier lieu, rappelons que la CGT refuse tout troc de salaire contre des suppression d'emplois.

Or, c'est à ce préalable que E. Woerth conditionne toute discussion.

Il écrit d'ailleurs que les évolutions de rémunération correspondront à un "retour à hauteur de 50% des gains de productivité".

L'objectif poursuivi est la disparition d'un fonctionnaire sur deux dès 2008, dont environ 100 000 enseignants en 5 ans.

Nous avons exigé des Négociations Annuelles Salariales (NAO) obligatoires, dont le ministère reconnaît le bien fondé mais qu'il veut cantonner à des mesures catégorielles ou d'intéressement (primes/objectifs à réaliser).

Pour la CGT, toute notion d'intéressement est contradictoire avec l'efficacité sociale que l'on doit attendre de la fonction publique.

Le ministre propose, car il admet enfin les pertes indéniables en termes de pouvoir d'achat, la mise en place d'un mécanisme ponctuel de garantie du pouvoir d'achat sous forme d'indemnités, alors qu'il faut une reconstruction de la grille indiciaire des salaires.

La CGT revendique l'intégration de toutes les primes dans le salaire, cotisées et validées pour la retraite de base.

Un autre volet de la négociation, concerne le compte épargne temps

Pour la CGT, il ne s'agit pas de la rémunération, et comment ne pas voir dans cette mesure qui ne concerne pas les personnels de l'éducation nationale (40% des personnels de la fonction publique d'état), un effet d'annonce gouvernemental à bon compte...

Dans les secteurs concernés, tels que les hôpitaux, cette proposition est révélatrice du manque criant en personnels (800 000 selon M^{me} la Ministre) puisque qu'on leur propose ni plus ni moins de travailler plus en monétisant leur RTT ou en la capitalisant pour la retraite.

Cette mesure ne vise pas à améliorer ni la qualité du service public rendu ni les conditions de travail des agents.

En dernier point, le volet social est utile

Nous pensons que les besoins en matière de politique sociale des fonctionnaires sont tels qu'ils méritent une négociation à part entière.

L'éducation Nationale est d'ailleurs totalement à épingle dans ce domaine, déléguant notamment au système de mutuelle l'action sociale qui relève de l'Etat, n'assumant pas la mise en oeuvre des textes sur la prise en charge des frais de transports collectifs (cf. Perspectives n° 93)...

Pour toutes ces raisons qui touchent au fondement même de la conception de la fonction publique garanti par notre statut général, la CGT ne pouvait signer aucun des volets de ce texte.

D'autres syndicats, minoritaires dans la fonction publique, tels que CFDT, UNSA, FO ont apposés leur signature sur un ou plusieurs volets des propositions.

Ce n'est pas une surprise, certains d'entre eux soutiennent depuis des années une conception d'individualisation de la carrière au mérite. et votent toutes les déréglementations statutaires..

Pour la CGT, entrer dans une démarche de signatures morcelées par volet n'a pas de sens sauf à alimenter le service de communication du ministère en annonçant le premier accord salarial conclu depuis 10 ans.

Catherine Perret

Bonification pour enfant né pendant les études : une jurisprudence qui ajoute encore aux restrictions du droit des mères.

La bonification pour enfant est "acquise aux femmes fonctionnaires ayant accouché pendant leurs années d'études, antérieurement à leur recrutement dans la fonction publique, dès lors que ce recrutement est intervenu dans un délai de deux ans après l'obtention du diplôme nécessaire pour se présenter au concours" (art. L. 12, Code des pensions).

Une fonctionnaire a effectué 3 années de services auxiliaires, validés, entre la naissance de ses enfants, l'obtention de son diplôme et sa titularisation.

Elle a porté la question du droit à bonification devant le tribunal de Paris qui a confirmé la lecture de loi ci-dessus.

Le Conseil d'Etat, sur saisie, a considéré que le recrutement dans la fonction publique doit s'entendre exclusivement de l'accès à un corps ou à un cadre d'emplois casse la décision du TA, l'intéressée ayant été titularisée plus de trois ans après l'obtention de son diplôme de 3^e cycle,

La validation, par l'administration, des services auxiliaires pourrait impliquer la reconnaissance de facto de leur assimilation rétroactive à des services de fonctionnaires.

Certes, la loi est peu claire, mais le législateur n'a manifestement pas souhaité limiter le bénéfice de la bonification à un recrutement de titulaire. Si le Parlement l'avait souhaité, il aurait pu être plus précis sur ce point.

Cette interprétation par le Conseil d'Etat de l'article L. 12 b bis est allée dans un sens restreignant le champ d'application de la loi.

Là où le législateur a écrit "antérieurement à leur recrutement dans la fonction publique", l'administration et le juge ont lu : "antérieurement à leur recrutement comme fonctionnaire stagiaire ou titulaire".

(voir "Fonction publique" n° 147 - décembre 2007)

➔ Aide pour garde d'enfants

Une aide financière, le chèque emploi service universel (CESU), a été mise en place en septembre 2006 pour remplacer les anciennes PIM garde d'enfants.

Aide accordée **sans condition de ressources**. Sa gestion est assurée par le prestataire "Experian-Accor" (voir Site www.servicessalapersonne.gouv.fr).

Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, une aide financière sous forme de Chèque emploi service universel a été créée pour la garde des enfants des agents de l'Etat.

Le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique a créé une aide financière pour la **garde des enfants de moins de 3 ans**, versée aux agents de l'Etat sous forme de Chèque emploi service universel. Le ministère a choisi A.C.E. pour gérer cette prestation.

Cette participation de l'Etat aux frais de garde des enfants de moins de 3 ans contribue également à promouvoir le développement des services à la personne.

Une prestation similaire est également prévue pour la garde des enfants de 3 à 6 ans (*jusqu'à leur 6^{ème} anniversaire*).

Pour obtenir cette aide, vous devez vous rendre sur le site <http://www.cesu-fonctionpublique.fr/> et cliquer sur l'icône correspondant à votre situation (0 à 3 ans ou 3 à 6 ans).

Qui peut bénéficier du programme

• Garde d'enfants de 0 à 3 ans

Ce dispositif est exclusivement réservé aux agents rémunérés sur le budget de l'Etat et ayant à leur charge un ou plusieurs enfants de **moins de 3 ans**. Il prend effet à la fin de la période de congé maternité ou d'adoption. Vous devez joindre à votre demande une attestation de reprise d'activité délivrée par votre employeur. Vous pourrez télécharger le modèle d'attestation à faire remplir et signer par votre service gestionnaire.

Si la conjointe de l'agent ne travaille pas et le congé maternité n'est pas pris, les délais réglementaires seront fictivement appliqués, à compter de la date de naissance de l'enfant.

• Garde d'enfants de 3 à 6 ans

Ce dispositif est exclusivement réservé aux agents rémunérés sur le budget de l'Etat et ayant à leur charge un ou plusieurs **enfants âgés de 3 à 6 ans**. Le droit au dispositif prend effet à la date du 3^{ème} anniversaire de l'enfant et est ouvert jusqu'à son 6^{ème} anniversaire.

En cas d'adoption d'un enfant âgé de 3 à 6 ans, le droit au dispositif est ouvert à compter de la fin du congé d'adoption. Dans l'hypothèse où l'arrivée de l'enfant au foyer date de moins d'un an, vous devez joindre à votre demande une attestation de reprise d'activité délivrée par votre employeur. Vous pourrez télécharger le modèle d'attestation à faire remplir et signer par votre service gestionnaire.

Si aucun congé d'adoption n'est pris (si la conjointe ou le conjoint de l'agent ne travaille pas, s'il s'agit d'un choix des parents adoptants par exemple), ou s'il n'est pris que partiellement, les délais réglementaires seront fictivement appliqués à compter de la date d'arrivée de l'enfant au foyer.

Le montant de la participation annuelle de l'Etat par enfant varie entre 200 euros et 600 euros.

Il est fonction du revenu fiscal de référence de l'année N-2 et du nombre actuel de parts fiscales

Vous pouvez également bénéficier d'aides rentrant dans le champ d'actions sociales académiques (ASIA). Renseignez-vous auprès du service social du rectorat dont vous dépendez.

➔ Nouvelles modalités de classement des PLP

Sont concernés les PLP ayant justifié de périodes de pratiques professionnelles pour s'inscrire au concours :
un mieux, mais on est loin du compte !

Par sa note de service en date du 22 octobre 2007 envoyée aux recteurs d'académie, le Ministère de l'Éducation nationale informe les rectorats des nouvelles modalités de classement des PLP ayant justifié de périodes de pratiques professionnelles pour s'inscrire au **concours externe**, suite à l'arrêt du conseil d'État du 12 octobre 2006.

• **Désormais, c'est la notion de pratique professionnelle qui doit être considérée de la même façon pour l'admission à concourir et pour le classement dans le corps des PLP.**

En effet, lors de leur classement, les PLP justifiant à la fois de périodes d'activités dans le privé et dans le public, ne voyaient ces périodes prises en compte de la même façon au titre des années de pratique professionnelle.

• Dorénavant, il n'y a plus à faire le distinguo entre activités du privé inhérentes à la pratique du métier et activités d'enseignement. Si le total des activités est supérieur ou égal à 5 ans, on prendra tout en compte à hauteur des 2/3 de la durée.

• Dans ces conditions, le 7^{ème} alinéa de l'article 11-5 du décret n° 51-1423 du 05 décembre 1951 ne s'applique pas, en l'occurrence : "faire en sorte que les intéressés n'obtiennent pas un classement les plaçant dans une situation plus favorable que celle qui résulterait de leur classement à un échelon comportant un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui perçu dans l'ancien emploi".

Par ailleurs, si le classement correspondant aux années de non titulaire effectuées dans le service public uniquement se trouvait être plus favorable, alors c'est ce dernier qui serait pris en compte.

Nous demandons une prise en compte totale dans le reclassement des années de service effectuées aussi bien dans le public que dans le privé.

Jean-Pierre Devaux

Le changement ? On nous l'a promis ! Nous l'avons !

A longueur de journée, à longueur d'antenne, on entend que l'on vit trop longtemps, que l'on se soigne trop ! Alors, avec le trou "abyssal" de la sécu (qui ne représente, en fait, que moins de 3% de son budget), les coupables sont vite désignés : les malades, les personnes âgées !...

**Ce sont eux qui vont payer !
Les malades paieront pour les malades !**

Chacun est invité à mettre la main à la poche :

- » 0,50 euro non remboursé pour chaque boîte de médicaments, pour chaque acte de kiné, d'infirmier.
- » 1 euro non remboursé pour chaque acte médical.
- » 2 euros non remboursés sur les transports en ambulance.
- » Augmentation du forfait hospitalier.
- » Quant aux dépassements d'honoraires, ils progressent de façon indécente.

Les retraités, mais aussi de nombreux jeunes, rencontrent de plus en plus de difficultés à se faire soigner.

Comment peut-on oser demander aux plus fragiles, à ceux qui ont le plus recours aux soins, à ceux qui sont déjà confrontés à la maladie, de supporter les efforts nécessaires pour faire face à la grande dépendance ?

**C'est le principe même de solidarité
qui est remis en cause.**

Pendant ce temps, les **profits** des grosses entreprises, la **bourse, battent des records.**

Et même la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) que nous payons tous, sert les profits des banques : de janvier à juin 2007, elles ont empoché plus d'un milliard et demi d'euros !...

La CGT fait d'autres propositions que le gouvernement se refuse d'entendre.

Quelques exemples :

- Taxer des revenus et profits financiers.
- Créer les conditions du plein emploi.
- Augmenter le pouvoir d'achat et retour à l'indexation des pensions sur les salaires.
- Garantir un système de santé pour tous sans conditions de ressources (attribution de l'APA, accès aux maisons de retraite médicalisées ou non).
- Revenir à un véritable hôpital public.

Maryvonne Goutelle

Et si on parlait continuité syndicale ?

Encore quelques accrocs, mais dans l'ensemble, ça marche !
Le Prélèvement Automatique des Cotisations Syndicales (PAC) y est pour beaucoup, facilitant le passage actif-retraité sans cassure. Les trésoriers des SDEN l'ont compris et la plupart d'entre eux font correctement le travail.
Mais il reste encore des efforts d'organisation à faire.

La continuité syndicale en direction des retraités doit être prise en compte par les sections d'établissement qui connaissent les départs en retraite, par les SDEN qui servent de relais, par les élus CAPA, qui ont un œil sur les documents rectoraux et par les retraités eux-mêmes, parties prenantes des SDEN.

Mais cette "continuité syndicale" ne peut s'effectuer sans une politique d'adhésion active dans les SDEN. Déshabiller Pierre pour habiller Paul ne résout pas les problèmes du syndicat. Il nous faut recruter, syndiquer, proposer l'adhésion et c'est tous, actifs, retraités, qui devons nous atteler à ce travail prioritaire.

A propos de l'Enquête Santé

Dans le dernier journal national "**RETRAITES**", nous avons réservé la dernière page à une enquête relative à la santé.

Cette enquête est destinée en particulier aux collègues qui ont travaillé des années sous atmosphère d'amiante et a pour objectif de relancer auprès du Ministère, sur la base de données précises, les procédures de prévention, de suivi médical et d'indemnisation éventuelle.

Si cette enquête ne vous est pas parvenue, vous pouvez vous la procurer en téléphonant le **mardi après midi, jour de permanence, à la Section nationale des Retraités (tel : 01 48 18 32 83) ou auprès de l'UNSEN.**

Daniel Hervieux

Congrès

Pour participer aux débats du congrès :
accédez au blog "Spécial Congrès" par le
site de l'UNSEN www.unsen.cgt.fr ou
directement :
blogcongres2008.educ-action.cgt.fr

Le précédent numéro de Perspectives (n° 93) contenait les différents documents (rapport d'activité et trois projets de résolution ayant pour titre : "Un service public national d'éducation pour construire l'école de la réussite de tous", "Un syndicat organisé pour plus d'efficacité", "Territoires et syndicalisme : analyses et réponses syndicales – la démocratie comme exigence"), qui servent à préparer le 6^{ème} congrès de notre Union nationale.

Ces différents projets sont maintenant soumis à l'avis et à la réflexion des syndiqués et doivent donc être débattus par eux, dans le cadre des réunions organisées par chacun des syndicats départementaux de l'Union.

Pour en connaître les dates et les modalités de participation, nous vous invitons à contacter votre syndicat départemental ou l'Union nationale.

Le processus ainsi engagé et les espaces de débat qu'il implique sont des moments importants pour **renforcer la vie démocratique de notre organisation.**

Les analyses présentées dans ces textes partent du quotidien dans lequel chacune et chacun est amené à exercer son métier, en articulant ce quotidien avec le contexte général qui sert de toile de fond au système éducatif et à notre activité syndicale.

Ces projets sont également porteurs de propositions pour transformer et démocratiser l'école, pour améliorer les conditions d'emploi et de travail des personnels d'enseignement, d'éducation, de direction et d'orientation, pour rendre notre syndicalisme et ses interventions plus efficaces.

***Ces propositions, nous voulons les confronter à votre opinion
afin d'en vérifier la pertinence, nous en servir
et créer une dynamique pour agir ensemble dès aujourd'hui.***

Denis Baudequin



TEF 94

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : ☐ me syndiquer ☐ prendre contact

Nom..... Prénom.....

Adresse personnelle.....

Code postal..... Commune.....

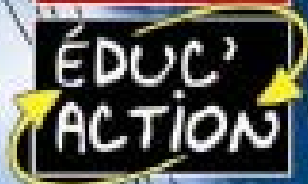
Grade ou corps..... Discipline.....

Etablissement.....

Code postal..... Commune.....

Tél..... E-mail.....

UNSEN-CGT - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 48 18 81 47 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr



Mars 2008 - N° 94 - Prix 1 Euro

PERSPECTIVES

éducation formation

**TENSIONS
SUR LES RETRAITES...**

**... manifestons
le 29 mars**